

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 mars 2021

Sous la présidence de Mme Françoise DOLOZILEK, Maire

Présents : Mmes, Morgane FORTIN, Marie-Thérèse REUILLÉ et Hélène VAN DER HEIJDEN et MM Anthony PREAUD, Julien MERSCHILTZ, Philippe THIBAUT, Gilles VAN BRUSSEL BELOT et Patrice WAHLEN.

Absente excusée : Mme Natacha BUSSO (pouvoir à Mme Morgane FORTIN).

M. Gilles VAN BRUSSEL BELOT a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

### **Séance ouverte à 19 h.**

Le compte rendu de la dernière réunion est lu et approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si un point peut être ajouté à l'ordre du jour :

Il s'agit de deux demandes d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables.

Les membres du Conseil Municipal acceptent cet ajout.

### **Objet : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables, délibération n° 2021/MARS/001 :**

Mme le Maire fait part d'une information émanant de la Trésorerie nous demandant d'admettre en non-valeur des produits (recettes) irrécouvrables suite à la liquidation judiciaire de la Boulangerie S.E.C. pour un montant de 5 190,82 € et de celle de l'atelier Morgane Raux pour un montant de 3 824,37 €.

Dans ces deux cas les dossiers sont clos et les deux entreprises insolvables.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Acceptent d'admettre en non-valeur les sommes dues à la Trésorerie telles que décrites ci-dessus.
- Autorisent Mme le Maire à inscrire ces opérations au budget principal 2021 à l'article n° 6541.

### **Projet d'aménagement de l'ancien fournil de la boulangerie :**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de la réunion des membres de la commission « Travaux et bâtiments » du 23 février dernier M. Patrice MIGAIROU, architecte d'intérieur, est venu nous présenter un premier avant-projet (plan, équipement, coût et options diverses) d'aménagement des locaux de l'ancien fournil de la boulangerie en salle qui sera dédiée à la cantine scolaire et aux réunions municipales et associatives.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Décident de ne pas retenir l'option de pompes à chaleur et de préférer un chauffage électrique de dernière génération. Ce choix se justifie pour plusieurs raisons : surcoût d'investissement par rapport à une occupation qui sera ponctuelle et nuisances sonores par rapport au voisinage. Il est également prévu de ne pas prévoir de matériaux biosourcés pour les menuiseries extérieures.

Chargent Mme le Maire de demander à M. Patrice MIGAIROU de nous chiffrer une isolation qui corresponde à ce type de chauffage et d'établir un nouveau plan suite aux remarques, notamment le sas de l'accès à la salle.

**Objet : Choix du bureau de contrôle dans le cadre du projet d'aménagement de l'ancien fournil de la boulangerie, délibération n° 2021/MARS/002 :**

Mme le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal du fait que, dans le cadre du projet d'aménagement de l'ancien fournil de la boulangerie nous avons lancé une consultation auprès de divers bureaux de contrôle pour deviser leurs prestations sur les quatre points suivants :

- Mission de base et globale.
- Sécurité des personnes.
- Sécurité des handicapés.
- Le classement du bâtiment.

4 Offres ont été reçues dans les délais impartis.

- \* DEKRA : 2 480 € H.T.
- \* VERITAS : 3 820 € H.T.
- \* APAVE : 1 860 € H.T.
- \* SOCOTEC : 2 050 € H.T.

Après lecture des offres et après discussion, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, retiennent la Sté SOCOTEC pour un montant de : 2 050 € H.T., y compris option de vérification initiale de l'électricité, en raison de sa position la mieux disante en matière de prestation.

➤ Autorisent le Maire à signer toutes pièces utiles au dossier.

**Objet : Demande de subvention dans le cadre du projet d'aménagement de l'ancien fournil de la boulangerie, délibération n° 2021/MARS/003 :**

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'ancien fournil de la boulangerie en salle de la cantine et de réunions, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Chargent Mme le Maire de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour un taux maximum de 40 % et de tout autres organismes financeurs.

Autorisent Mme le Maire à signer toutes pièces utiles au dossier.

### **Projet de « multi-commerce » :**

Mme le Maire fait un compte-rendu de la réunion des élus avec un habitant de la commune porteur d'un projet de reprise du multi-commerce. Il est par ailleurs décidé de continuer de prospecter par annonce. La modification de la cloison du garage, pour augmenter la surface de vente a été débattue.

### **Objet : devis changement des bordures de trottoirs rue du Château, délibération n° 2021/MARS/004 :**

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé de changer les bordures de trottoirs du bas de la rue du Château et donne lecture du devis de la Sté BOUJEAT (entreprise retenue pour effectuer ces travaux) pour un montant de 13 959 € H.T.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorisent Mme le Maire à signer le devis, ainsi que toutes pièces utiles au dossier.

### **Objet : Désherbage à air chaud, délibération n° 2021/MARS/005 :**

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, lors de la réunion du 14 janvier dernier, il a été demandé aux élus de réfléchir à l'opportunité d'acquérir un desherbeur à air chaud auprès de la Ste Alabeurthe à Monéteau. Les prix fluctuent selon les modèles de 1 990 € H.T., pour la série 1, à 3 390 € H.T. pour la série 5.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décident d'acquérir un desherbeur à air chaud. Le modèle choisi est « Air green série 4 » pour un montant de 2 590 € H.T. Cette dépense sera inscrite au budget 2021 en section d'investissement.
- Autorisent Mme le Maire à signer le devis et toutes pièces utiles au dossier.

### **Objet : Personnel : agent technique, contrat saisonnier, délibération n° 2021/MARS/006 :**

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, ces dernières années la commune employait environ 2,4 équivalents temps plein d'agents techniques chargés de l'entretien de la voirie et des espaces verts. Un agent à mi-temps a pris sa retraite en 2014 et deux agents techniques titulaires ont été admis à la retraite, un pour invalidité en 2020 et un second pour maladie professionnelle en 2019.

Mme le Maire demande aux élus s'il faut recruter cette année un agent technique sur un emploi non permanent (agent saisonnier) ou si nous créons un poste d'agent permanent avec un contrat de fonctionnaire contractuel de droit public.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Décident pour cette année de recruter un agent d'entretien « saisonnier » qui sera employé du 15 mars au 15 septembre 2021. Le choix se porte sur M. Kévin ROBERT qui a déjà travaillé pour la commune. Mais, il est prévu de transformer ce poste d'agent saisonnier en emploi permanent à compter de mars 2022.

**Objet : Equipement informatique de l'école et demande de subvention, délibération n° 2021/MARS/007 :**

M. Patrice WAHLEN rend compte aux membres du Conseil Municipal, du fait que, nous avons reçu des services départementaux de l'Education Nationale un appel à projets pour un équipement numérique dans les écoles élémentaires.

L'appel à projet centré sur le 1<sup>er</sup> degré vise à assurer un égal accès au service public de l'éducation. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels : l'équipement des écoles d'un socle numérique de base, les services et ressources numériques, objets du présent appel à projets, et l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques. Dans ce but, l'Etat vise à cofinancer, aux côtés des collectivités, les équipements, ressources et services numériques des écoles qui n'ont pas atteint le socle numérique de base (un vidéoprojecteur et un poste de travail de préférence mobile).

Dans l'objectif de réduction des inégalités scolaires du plan de relance la subvention de l'Etat couvre :

- Pour le volet équipement et travaux sur les réseaux informatiques : 70 % de la dépense engagée jusqu'à 200 000 €, le montant subventionnable par classe est plafonné à 3 500 €, pour être éligible, la dépense engagée pour chaque école devra s'élever à minima à 3 500 € T.T.C.
- Les services et ressources numériques sont cofinancés à 50 % sur la base d'un montant maximum de dépenses de 20 € pour deux ans par élève.

Mme le Maire informe que suite à la consultation deux entreprises ont répondu à notre demande de devis :

- Sté Axe Informatique pour un montant de 2 920 € H.T. (fourniture et pose de deux vidéoprojecteurs sur potences au plafond et la fourniture d'un ordinateur portable).
- Sté AVEO pour un montant de 2 118 € H.T. (uniquement pour l'installation des deux potences au plafond), le matériel est en plus.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par neuf voix pour des membres présents et représentés :

- Acceptent le devis de la Sté Axe Informatique tel que mentionné ci-dessus.
- Cette dépense sera inscrite au budget 2021 en section d'investissement.
- Autorisent Mme le Maire à le signer.

- Chargent Mme le Maire de monter le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat.

**Objet : Réfection des peintures des menuiseries extérieures du gîte, délibération n° 2021/MARS/008 :**

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, lors de la réunion en date du 14 janvier dernier, il lui a été demandé de faire deviser la réfection des peintures des menuiseries extérieures du gîte d'étape communal qui sont en très mauvais état.

Deux sociétés ont adressé un devis :

M. Mickaël BROUSSEAU : 3 155 € H.T.

Sté JEANJEAN : 1 452 € H.T.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Acceptent le devis de la Sté JEANJEAN mentionné ci-dessus.
- Cette dépense sera inscrite au budget 2021 en section de fonctionnement.
- Autorisent Mme le Maire à le signer.

**Demande de subventions diverses :**

L'association France Alzheimer et la délégation de l'Yonne des PEP CBFC sollicitent une subvention de fonctionnement pour laquelle les élus ne donnent pas suite.

**Informations et questions diverses :**

**Commission « Environnement et Cadre de Vie » :**

Mme Marie-Thérèse REUILLE rend compte de la réunion qui a eu lieu le 16 février dernier. Le problème des déchets sauvages a été abordé.

Par ailleurs, M. Gilles VAN BRUSSEL BELOT demande à M. Philippe THIBAUT si une visite du site par les élus de Vert Compost est possible ; le rendez-vous est fixé au 29 avril à 17h30.

**Date de réunion :**

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 8 avril à 19 h pour le vote du budget 2021.

**Chemins ruraux :**

MM Julien MERSCHILTZ et Philippe THIBAUT se proposent de refaire avant les moissons une opération de réfection des chemins ruraux avec du concassé comme l'an passé.

MM Julien MERSCHILTZ et Philippe THIBAUT déplorent que le chemin situé à environ 300 mètres du dépôt de sel ait été détérioré.

**Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs :**

M. Gilles VAN BRUSSEL BELOT rend compte de la réunion des membres de la Commission Santé de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs qui a eu lieu le 23 février dernier. Il avait été demandé aux communes de recenser les personnes de 75 ans et plus concernées par l'injection du vaccin PFIZER. Des séances de vaccinations sont programmées dans les trois maisons de santé du territoire de la Communauté de Communes.

**Projet éolien :**

M. Philippe THIBAUT rend compte aux membres du Conseil Municipal du fait que, il a été contacté par un opérateur éolien et demande s'il ne serait pas opportun de réfléchir à l'intérêt d'un nouveau projet de ce type.

**Récapitulatif :**

Admission en non-valeur de recettes irrécouvrables, délibération n° 2021/MARS/001.

Choix du bureau de contrôle dans le cadre du projet d'aménagement de l'ancien fournil de la boulangerie, délibération n° 2021/MARS/002.

Demande de subvention dans le cadre du projet d'aménagement de l'ancien fournil de la boulangerie, délibération n° 2021/MARS/003.

Devis changement des bordures de trottoirs rue du Château, délibération n° 2021/MARS/004.

Désherbage à air chaud, délibération n° 2021/MARS/005.

Personnel : agent technique, contrat saisonnier, délibération n° 2021/MARS/006.

Equipement informatique de l'école et demande de subvention, délibération n° 2021/MARS/007.

Réfection des peintures des menuiseries extérieures du Gîte, délibération n° 2021/MARS/008.

**Clôture de la séance à 21 h 50.**

**Suivent les signatures**

Mme Françoise DOLOZILEK

M. Patrice WAHLEN

Mme Marie-Thérèse REUILLÉ

Mme Natacha BUSSO

Mme Morgane FORTIN

M. Julien MERSCHILTZ

M. Anthony PREAUD

M. Philippe THIBAUT

M. Gilles VAN BRUSSEL BELOT

Mme Hélène VAN DER HEIJDEN